

LIEGE, le 10 septembre 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Chauffage au gaz : la facture annuelle des ménages wallons n'a jamais été aussi basse

Depuis décembre 2018, la facture annuelle de chauffage des ménages a subi une chute vertigineuse.

C'est particulièrement criant pour la facture de gaz qui a enregistré -42 % sur cette période. Les factures de mazout et d'électricité, mises sous pression par la crise sanitaire, ont également vu leurs montants s'effondrer avec respectivement -26 % et -15 % par rapport à 2018. La filière du bois, par contre, garde des prix stables, avec seulement une légère hausse au fil du temps.

Chaque trimestre, Wikipower analyse les prix des énergies utilisées pour chauffer son habitation : le gaz, le mazout, l'électricité, le bois et le pellet. Cela permet à l'entreprise d'observer l'évolution de la facture annuelle de chauffage des ménages, pour chaque combustible en Belgique, et plus particulièrement en Wallonie. (Sources et méthodologie en annexes)

Cette année, en raison des circonstances exceptionnelles de la crise sanitaire, les prix des énergies ont subi une baisse sans précédent. Cela s'est forcément répercuté sur la facture moyenne de chauffage des ménages, qui a atteint un niveau historiquement bas depuis avril 2020.

En Wallonie, le prix du chauffage au gaz poursuit donc le déclin qu'il a amorcé depuis fin 2018. C'est en effet à la suite de l'hiver doux de 2018-2019 que les tarifs ont commencé à baisser. Après une très légère reprise au 4^e trimestre de 2019, un second hiver clément les a fait replonger. S'en est suivie la pandémie au début de l'année 2020, qui n'a fait qu'accélérer la tendance. Malgré la fin du confinement début juin, on observe que la baisse s'est maintenue jusqu'à juillet inclus. Ainsi, si l'on compare les factures annuelles de chauffage au gaz entre décembre 2018 (1.514,03 €) et juillet 2020 (878,68 €), on observe un écart important de -42 %. Si l'on ne prend en compte que l'évolution des 12 derniers mois (c'est-à-dire par rapport à juillet 2019 [1.053,12 €]), la variation atteint -16,6 %. Aujourd'hui, le gaz est donc clairement l'une des énergies les plus compétitives en matière de chauffage. (Voir Tableau 1 et Figure 1)

De son côté, le mazout a aussi été lourdement impacté. Plus volatiles que ceux du gaz, les prix du fioul domestique ne sont généralement pas étrangers aux grands écarts. Cette année, cependant, le confinement a porté une estocade encore plus impressionnante que d'habitude au marché du pétrole. Par conséquent, la facture annuelle de mazout a atteint un niveau historiquement bas en mai 2020, avec seulement 769,01 €. Ce montant bat celui de février 2016 (826 €) qui faisait déjà figure de cas exceptionnel. Depuis, les prix sont repartis à la hausse, mais ils sont encore loin de leur niveau d'avant-crise. Si la variation du montant de la facture de mazout entre décembre 2018 (1.320,21 €) et juillet 2020 (973,52 €) est de -26,3 %, celle sur les 12 derniers mois est encore plus importante : -30,7 % par rapport à juillet 2019 (1.405,3 €). (Voir Tableau 1 et Figure 1)

Sans surprise, l'électricité reste largement l'énergie la plus chère pour se chauffer (5.168 € de facture annuelle en juillet 2020) si l'on ne possède pas de panneaux photovoltaïques ou de pompe à chaleur. Le prix du chauffage à l'électricité a pourtant aussi connu une baisse significative : -15,2 % depuis décembre 2018 (6.098,28 €) et -9,93 % depuis juillet 2019 (5.738,10 €). (Voir Tableau 1 et Figure 2)

Quant à la filière du bois, elle reste fidèle à elle-même avec des prix stables dans le temps. En mai 2020, la facture annuelle du chauffage au bois était de 984,90 € (inchangée depuis novembre 2019), tandis que celle du pellet était de 1.228,50 € (+0,17 % depuis le début de l'année). (Voir Tableau 1 et Figure 1)

Cette tendance à la baisse est également mise en évidence dans le dernier rapport trimestriel de l'Observatoire des prix du SPF Économies. Celui-ci indique en effet que cela fait 4 trimestres de suite que la Belgique enregistre une inflation négative des prix de l'énergie sur un an d'écart, et ce, de façon plus marquée que dans les pays voisins (Allemagne, France et Pays-Bas). (4) (Voir Figure 3)

Pour autant, les consommateurs n'ont pas tous ressenti les effets de cette baisse des prix sur leurs factures. La principale raison à cela est que de nombreux ménages ne comparent pas leurs prix suffisamment souvent. Ils se retrouvent donc avec des contrats dépassés, dont les prix n'ont pas été actualisés. Selon la CREG (1), 360.000 ménages belges dépensent d'ailleurs 600 euros de trop pour leur énergie. Les consommateurs ont donc tout intérêt à auditer leurs factures d'énergie et à changer de contrat le cas échéant pour réduire leurs dépenses en combustibles.

À propos de Wikipower :

Wikipower est une entreprise active dans les achats groupés en énergie et en technologies durables. Elle a également lancé le concept **Comparateur-Energie.be**, e-comparateur des tarifs de l'énergie à l'attention des ménages belges et seul comparateur à être certifié par la CREG. En 2020, Wikipower est sacrée **Gazelle de Liège et Gazelle nationale par le « Trends-Tendances » dans la catégorie « Petites entreprises »**. Organisme indépendant des fournisseurs d'énergie, Wikipower fonctionne sous contrôle d'huissier lors du calcul des offres les plus avantageuses. Elle travaille en **partenariat avec des acteurs majeurs du secteur public (villes de Bruxelles, de Charleroi, de Namur, Rixensart, Tournai...)** comme privé (Immovlan, Crelan, Ecollectif, Greenpeace, Action Damien...).

Site internet : www.wikipower.be

Informations complémentaires :

Maxime BEGUIN - CEO
maxime.beguini@wikipower.be
+32 (0) 477 72 70 16

ANNEXES

Sources :

- (1) CREG | <https://www.creg.be/fr/publications/communique-de-presse-pr191024>
- (2) CREG | <https://www.creg.be/fr/professionnels/fonctionnement-et-monitoring-du-marche/tableau-de-bord>
- (3) APERE | <http://www.apere.org/fr/observatoire-prix>
- (4) Be.STAT (Statbel) | <https://statbel.fgov.be/fr/statistiques/bestat>

Ressource supplémentaire :

Wikipower (blog) : Prix de l'énergie : avec quelle énergie vaut-il mieux se chauffer ? | <https://wikipower.be/blog/prix-de-lenergie-avec-quelle-energie-vaut-il-mieux-se-chauffer/>

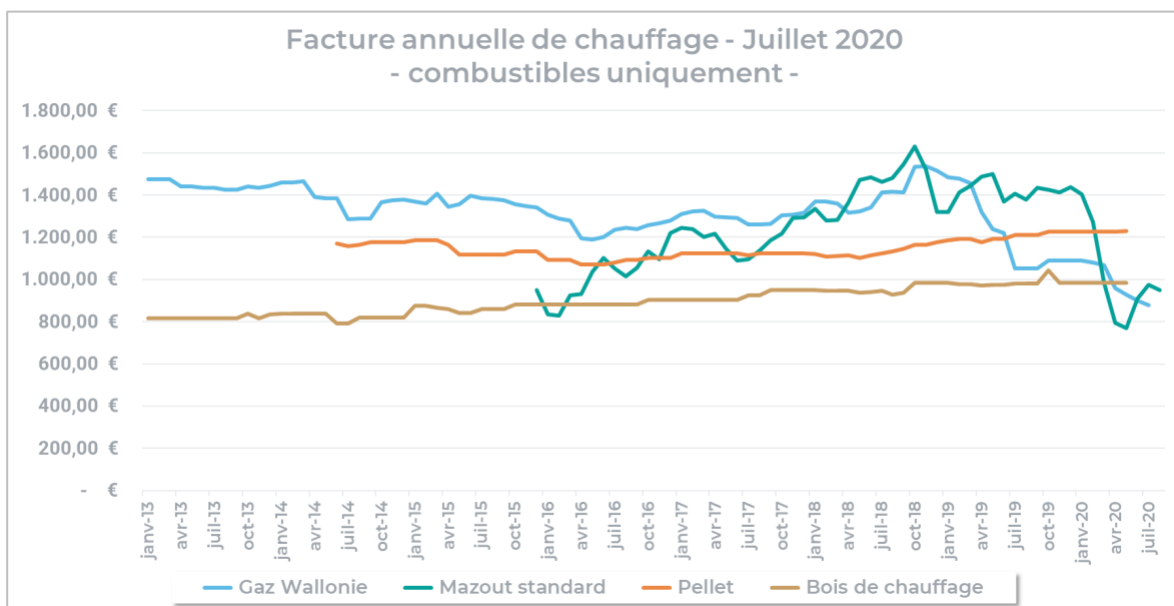
Méthodologie :

La consommation standard prise en compte pour calculer la facture annuelle est de 21.000 kWh. Le pouvoir calorifique inférieur (PCI) a été utilisé pour le gaz, le mazout, le pellet et le bois. Le PCI est le nombre de kilowattheures que peut fournir une unité (un litre, un kilogramme...) de combustible. Le PCI ne tient pas compte de l'énergie contenue dans la vapeur d'eau qui s'échappe lors de la combustion. L'hypothèse d'une chaudière à condensation n'a donc pas influencé les calculs.

La CREG publiant ses données concernant le gaz pour le pouvoir calorifique supérieur (PCS), le rapport PCI/PCS disponible pour le gaz naturel (0,9028) a été utilisé pour ramener la consommation moyenne définie par la CREG de 23.260 à 21.000 kWh. Concernant l'électricité, aucun coefficient n'a été utilisé. Cette énergie est de toute façon largement plus coûteuse que les quatre autres. De plus le rendement de chauffage électrique approche les 100 %. L'étude a été réalisée à partir des chiffres publiés par la CREG, APERE et Statbel.

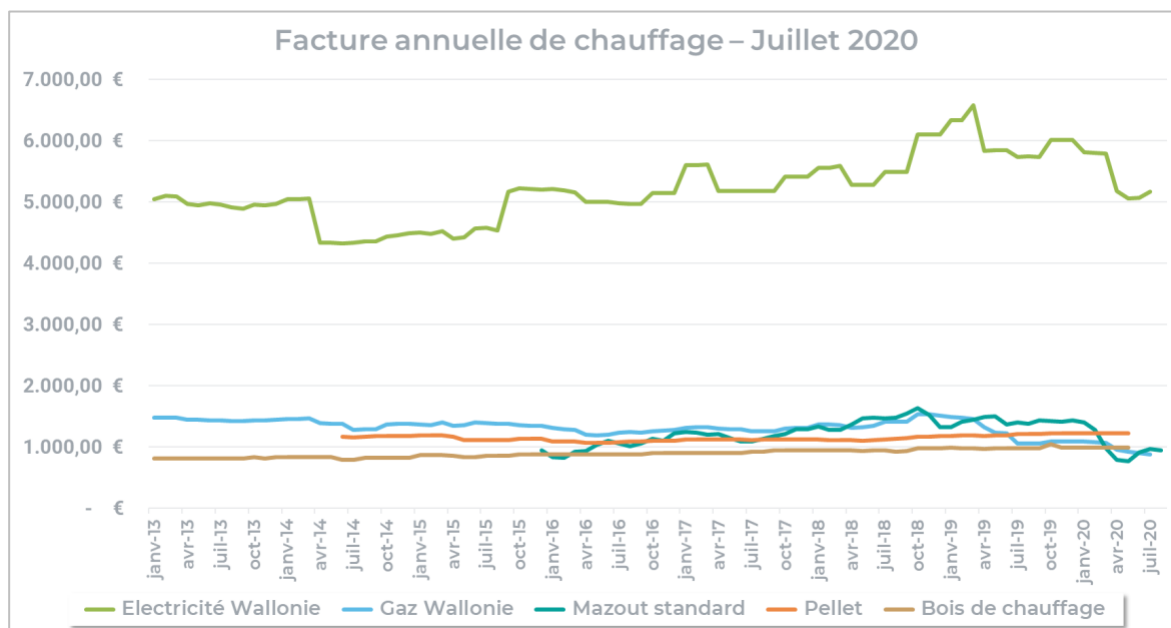
Infographies :

Figure 1 : Évolution de la facture moyenne annuelle de chauffage (particuliers) en juillet 2020, par combustible (chiffres pour la Wallonie)



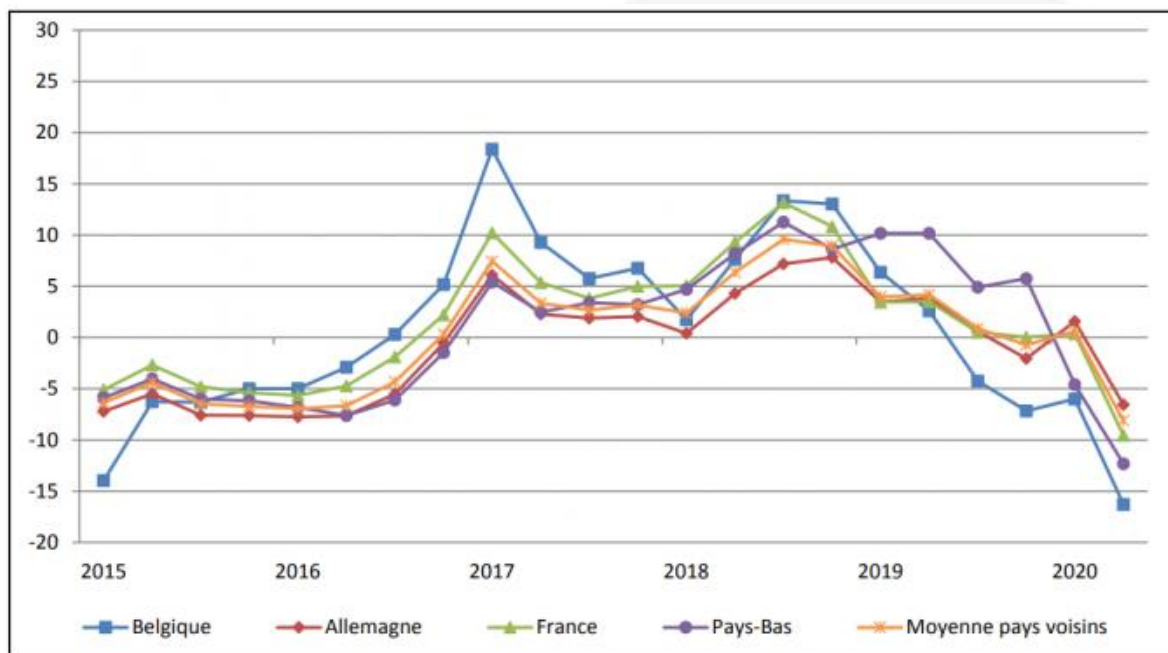
Sources : CREG, APERE, Statbel

Figure 2 : Évolution de la facture moyenne annuelle de chauffage (particuliers) en juillet 2020, par énergie (électricité incluse) (chiffres pour la Wallonie)



Sources : CREG, APERe, Statbel

Figure 3 : Évolution trimestrielle des prix à la consommation des produits énergétiques en Belgique et dans les principaux pays voisins (variation à 1 an d'écart) au 30 juin 2020



Sources : SPF Économies, Statbel, CE

Tableaux :

Tableau 1 : Tableau comparatif des factures de chauffage annuelles pour chaque énergie (chiffre pour la Wallonie)

Énergie	Facture 07/2020	Comparatif depuis le 31 décembre 2018		Comparatif sur 12 mois (YOY)		Comparatif depuis le 31 décembre 2019 (YTD)	
		Facture 12/2018	Variation	Facture 07/2019	Variation	Facture 12/2019	Variation
Électricité	5.168,46 €	6.098,28 €	-15,25 %	5.738,10 €	-9,93 %	6.008,40 €	-13,98 %
Gaz	878,68 €	1.514,03 €	-41,96 %	1.053,12 €	-16,56 %	1.090,38 €	-19,42 %
Mazout	973,52 €	1.320,21 €	-26,26 %	1.405,35 €	-30,73 %	1.438,94 €	-32,34 %
Pellet	*1.228,50 €	1.176,00 €	4,46 %	1.209,60 €	1,56 %	1.226,40 €	0,17 %
Bois	*984,90 €	982,80 €	0,21 %	980,70 €	0,43 %	984,90 €	0,00 %

Sources : CREG, APERe, Statbel

*Pour le bois et le pellet, les chiffres officiels de juin et de juillet 2020 ne sont pas encore publiés. Les montants du tableau sont donc calculés sur les chiffres de mai 2020.